



## RAPPORT TECHNIQUE

Numéro du Project: 9F071105 CARPE

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES COMMUNAUTÉS ET DES  
ORGANISATIONS RURALES POUR UNE GESTION COLLABORATIVE DU  
PARC NATIONAL DE CAMPO MA'AN**

Rapport Technique de Projet Soumis au CARPE

Par  
CIFOR-Cameroun  
CEPFILD

Juin 2003

# Table des Matières

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Résumé Exécutif .....               | 3 |
| Objectifs du Projet .....           | 3 |
| Déroulement des Activités .....     | 4 |
| Conclusion et Recommandations ..... | 7 |

## Résumé Exécutif

Le présent document, élaboré par le CIFOR et le CEPFILD, constitue le rapport final du projet ***Renforcement des Capacités des Communautés et des Organisations Locales pour une Gestion Collaborative du Parc National de Campo Ma'an***. Financé conjointement par CARPE et le Bureau Régional du CIFOR (Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest), ce projet s'est déroulé de janvier à juin 2003. Ce projet est né du constat du faible niveau de communication entre les parties prenantes des forêts de Campo Ma'an et de la faible implication des communautés dans les processus de gestion forestière de la région. À travers ses objectifs et les actions entreprises sur le terrain, le projet a permis d'améliorer les capacités des acteurs communautaires à interagir avec les autres intervenants et de susciter une dynamique inter-acteurs incluant des communautés de plus en plus organisées et conscientes des avantages de la conservation de la biodiversité.

---

## Objectifs du Projet

Le but poursuivi par le projet était:

- 1) De renforcer les capacités communautaires et des organisations de la société civile de la région de Campo Ma'an, en vue de leur plus forte implication et mobilisation autour de la problématique forestière en général et du Parc National de Campo Ma'an en particulier;
- 2) De développer un cadre multi-acteur de concertation et d'action.

Les axes d'action autour desquels s'est déployé le projet sont les suivants :

- Simplification et diffusion des informations relatives à la loi forestière, notamment en ce qui concerne les forêts communautaires, la chasse communautaire, les droits d'usage, les redevances forestières et les aires protégées ;
- Simplification et diffusion des informations juridiques relatives aux associations ;
- Soutien, par la formation et l'information, des structures locales existantes ou en création ;
- Facilitation de l'émergence d'une plate-forme communautaire devant servir de cadre de réflexion, d'action et de communication entre les communautés locales et le monde extérieur;
- Facilitation de l'émergence d'une plate-forme multi-acteur de soutien à la négociation des accords de gestion des ressources naturelles et aux actions conjointes entre les différentes parties prenantes.

## Déroulement des Activités

La spécificité de ce projet réside dans le fait que les fonds mis à disposition par le CARPE ont été entièrement transférés à l'ONG CEPFILD. Celle-ci a assuré l'exécution de toutes les activités planifiées. Le CIFOR a surtout agi en amont, sur fonds propres. Son rôle a consisté à créer le lien entre l'ONG locale CEPFILD et des partenaires stratégiques comme CARPE et WWF et à superviser l'exécution du projet par cette organisation locale. Cette forme de décentralisation du processus de renforcement des capacités locales vise à construire, par l'action, les capacités de gestion des structures locales. Les problèmes organisationnels et de fonctionnement de ces structures constituent l'un des facteurs limitant de leur développement. L'approche du projet repose sur la vision selon laquelle les projets de renforcement des capacités devraient travailler à réduire la dépendance des acteurs locaux vis-à-vis des structures d'appui extérieures. En 'faisant faire' par le bas, les capacités se construisent dans l'action et continuent d'être maîtrisées par les acteurs locaux après le retrait de l'organisme d'appui.

Cette approche a permis au CIFOR, en tant que facilitateur institutionnel, d'observer les difficultés rencontrées par le CEPFILD dans son organisation, son approche scientifique et technique, son fonctionnement administratif et sa gestion financière. De son côté, le CEPFILD s'est davantage structuré pour définir et affiner ses objectifs, son plan d'action et sa manière de travailler à l'interne et avec les communautés. Entre les deux institutions s'est développée une relation collégiale fondée sur l'autonomie, l'apprentissage mutuel et la critique constructive. Des questions de compétence comptables, telles que celles liées à la justification des dépenses, ont été réglées de façon simple. Quelques réunions tenues avec le service comptable du CIFOR ont permis de redresser certaines erreurs observées. Dans tous les domaines, le travail s'est fait de façon généralement très efficace et le CEPFILD a démontré sa capacité à mobiliser les populations et à mettre en œuvre ses propres plans et à en rendre compte de façon transparente sur les plans techniques, administratifs et financiers. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des activités réalisées, de leurs résultats et de leurs impacts sociaux, objectif par objectif.

| Objectifs   | Activités entreprises   | Résultats obtenus   | Impact social   | Problèmes rencontrés  |
|---|---|---|---|---|
| <p><i>Simplifier et diffuser les informations relatives à la loi forestière, notamment en ce qui concerne les forêts communautaires, la chasse communautaire, les droits d'usage, les redevances forestières, les aires protégées, etc.</i></p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. simplification des textes législatifs sous forme de modules de formation à l'intention des communautés et des organisations locales</li> <li>2. organisation de 02 ateliers de formation sur la loi forestière</li> <li>3. Mise sur pied d'un <b>centre d'information et d'orientation</b> comprenant une bibliothèque et une salle de lecture. Il est prévu, pour ce centre, un service permanent de conseil et d'orientation des communautés, des organisations locales et autres usagers de la forêt.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaboration, d'affiches pour affichage, sur la signification et le processus d'acquisition et de gestion des forêts communautaires et des territoires communautaires de chasse</li> <li>2. Prise de conscience de certains droits d'accès aux ressources animales et végétales</li> <li>3. Achat de 02 tables, 16 chaises, 03 étagères, 02 chaises de bureau, 01 fauteuil de bureau, 01 bureau.</li> <li>4. Achat de 01 tableau flip chart, 02 registres de caisse</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration du niveau de connaissances sur quelques éléments des droits d'accès aux ressources forestières et animales.</li> <li>2. Intérêt des communautés à collaborer avec le MINEF et autres services compétents pour la conservation de la biodiversité.</li> <li>3. Assez bonne information du grand public sur l'environnement et l'actualité.</li> <li>4. Assiduité de la mairie dans la consultation des journaux.</li> <li>5. Intérêt des lycéens et des adultes de Ma'an à la consultation des journaux.</li> </ol> | <p>Difficulté au début à amener les communautés locales à comprendre la nécessité de collaborer avec les postes forestiers pour la lutte anti-braconnage ou le prélèvement des ligneux.</p> |
| <p><i>Simplifier et diffuser les informations juridiques relatives aux associations</i></p>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. acquisition de documents relatifs aux associations</li> <li>2. simplification, à l'intention des communautés, des textes techniques relatifs aux associations</li> <li>3. organisation de 02 ateliers de formation en matière de création et animation d'associations villageoises</li> </ol>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Disponibilité de documents sur les associations dans le centre d'information et d'orientation</li> <li>2. 08 leaders d'associations et responsables communautaires formés</li> </ol>  | <p>Impact non mesuré</p>  | <p>RAS</p>  |

| <b>Objectifs</b>   | <b>1. Activités entreprises</b>   | <b>Résultats obtenus</b>  | <b>Impact social</b>  | <b>Problèmes</b> |
|--|---|---|---|------------------|
| <i>Soutenir, par la formation et l'information, les structures locales existantes ou en création</i>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assistance du CIFOR au CEPFILD sur la maîtrise de la comptabilité</li> <li>2. Facilitation de la mise sur pied à Ma'an d'un centre d'information et d'orientation pour les communautés et organisations rurales locales</li> <li>3. renforcement logistique du CEPFILD</li> <li>4. Renforcement des capacités en matière de mobilisation/animation des communautés</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration considérable des capacités d'action du CEPFILD</li> <li>2. Amélioration de la gestion financière et des capacités d'animation</li> </ol> | Renforcement de la place et du crédit du CEPFILD auprès des communautés et des autorités de la région | RAS              |
| <i>Faciliter l'émergence d'une plate-forme communautaire devant servir de cadre de réflexion et d'action ainsi que d'interface entre les communautés et le monde extérieur</i> | Sensibilisation des structures existantes et des communautés sur la nécessité de créer des <i>Comités Paysans Forêts</i> (CPF) et de mettre sur pied un réseau de CPF capable de promouvoir la gestion communautaire des ressources et défendre les intérêts de communautés face aux autres acteurs de la gestion forestière  | Constitution d'un comité provisoire pour la mise sur pied d'un cadre collectif de concertation.   | Impact non mesuré   | RAS              |
| <i>Faciliter l'émergence d'une plate-forme de soutien à la négociation des accords de gestion RN</i>   | Sensibilisation des communautés locales sur la nécessité d'avoir une plate-forme communautaire forte qui puisse servir d'interlocuteur communautaire face aux acteurs puissants comme les exploitants forestiers, les sociétés agro-industrielles, le MINEF, les organismes de conservation, etc.   | Progrès réalisés en direction de cet objectif   | Impact non mesuré   | RAS              |

## Conclusion et Recommandations

L'objectif de ce projet était d'aider les ONG et les communautés locales, à travers leurs structures et leurs leaders, à mieux maîtriser les enjeux de la gestion forestière dans la région et à s'impliquer, de façon plus efficace, dans le processus de gestion du Parc National de Campo Ma'an. Ceci a constitué une opportunité pour tester les capacités des organisations communautaires de la localité à prendre en charge les questions de conservation. La condition de cette implication positive est qu'on leur fasse confiance et qu'on mette à leur disposition des moyens adéquats d'action. Cela a permis aussi de voir qu'avec très peu de moyens, les organisations locales de la région de Campo-Ma'an peuvent, en collaboration avec d'autres institutions, atteindre leurs objectifs et accroître leurs impacts sur le terrain. Ce qui a pu être réalisé par le CEPFILD au bout de 6 mois mérite d'être apprécié ; il est important qu'il en soit tiré les leçons dans une perspective de gestion collaborative à long terme mettant en scène les structures locales, avec l'appui scientifique, technique, logistique et financier des organisations internationales et du gouvernement.

Actuellement, la contribution effective du projet peut se résumer en quelques faits :

- Installation d'un **centre d'information et d'orientation** à Ma'an, géré par l'ONG local CEPFILD. Ce centre pourra constituer un pool de ressource pour les communautés de la région, donnant au CEPFILD les moyens d'accompagner encore plus efficacement les dynamiques communautaires dans la région de Campo Ma'an.
- Mise à la disposition des communautés locales, en version simplifiée, des **informations juridiques sur les droits coutumiers et les forêts communautaires**. Près de 300 fiches d'information sur les forêts communautaires, la chasse villageoise, etc. ont été produites et seront distribuées auprès des communautés qui entreprennent ces démarches.
- Mise à la disposition des communautés d'informations juridiques sur la création et la gestion des structures associatives, notamment en ce qui concerne les entités juridiques dans le cadre des forêts communautaires et les territoires communautaires de chasse.
- Eveil de la conscience communautaire sur les enjeux de la conservation et de l'organisation pour l'action collective. Il y a eu, au cours de l'exécution du projet, la mise sur pied d'un comité provisoire chargé de réfléchir sur un réseau d'associations devant servir de plate-forme intercommunautaire et d'interface entre les communautés et le monde extérieur.
- **Renforcement des capacités d'action du CEPFILD en tant qu'organisation locale de la société civile**. Ce renforcement s'est opéré au niveau logistique (mise sur pied d'une bibliothèque, fournitures

de bureau), au niveau de la gestion (amélioration du système de gestion financière, conduite décentralisée du projet de renforcement des capacités).

Au vu des résultats provisoires de ce projet de renforcement des capacités des communautés et des organisations locales de Campo Ma'an, il apparaît nécessaire de formuler un certain nombre de recommandations visant à entretenir et élargir la dynamique ainsi enclenchée.

1. Poursuivre le soutien scientifique, technique et financier au CEPFILD et à son action communautaire ;
  2. **Étendre le projet à l'ensemble du site.** Campo Ma'an est vaste et aucun impact micro-localisé ne permettrait d'atteindre les objectifs de conservation sur l'ensemble du territoire du Parc National et de l'UTO ;
  3. **Identifier d'autres structures dans les autres secteurs du PN et renforcer leurs capacités.** Malgré le dynamisme actuel du CEPFILD, il lui sera difficile de coordonner seul une dynamique communautaire à l'échelle du PNCM ou de l'UTO. L'identification et le renforcement des capacités de structures similaires permettraient la mise sur pied d'un nombre important de groupes structurés capables de catalyser l'action collective au niveau de la région de Campo-Ma'an ;
  4. **Établir ou renforcer le pont** entre les dynamiques communautaires existantes ou en construction et les gestionnaires de l'UTO, le MINEF notamment, et ceux du Parc National, le WWF en particulier.
-